

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2414

11 décembre 2009

SOMMAIRE

3i Cares Holdings S.A.	115844	iPAY International S.A.	115858
Acftperfo S.à r.l.	115841	ITT International S.à r.l.	115844
acre A.s.b.l.	115857	Jego Sàrl	115835
AGIFESA, Arbed Group Investors for Elec- tronic Sales	115839	Jones Lang LaSalle Global Finance Luxem- bourg S.à r.l.	115827
Alpha Diamond S.A.	115834	Jones Lang LaSalle Group Finance Luxem- bourg S.à r.l.	115828
Alu Holdings S.à r.l.	115857	Julius Baer Multiselect I	115871
Baron Rouge S.à r.l.	115857	La Société de Placement International à Luxembourg S.A.	115872
Benelux Mezzanine 6 S.à r.l.	115826	Luxoberge S.A.	115857
Blue Finance S.A.	115840	Melo S. à r.l.	115868
Bronipar S.A.	115829	Montalbano S.A.	115828
Cartola Shipping Investment S.à r.l.	115830	Moody's Group Luxembourg S.à r.l.	115829
Celso S.à r.l.	115828	Night Events S.A.	115841
CMA S.A. (Conception de Menuiseries Alu- minum S.A.	115842	OVE Ostergaard Lux S.A.	115871
Compass Re S.A.	115861	Pjur Group Service Center S.A.	115830
Crissois S.A.	115842	Q.A.T. Investments S.A.	115846
Dome 0909 S.à r.l.	115868	Rigel Immobilière SCI	115840
Doosan Heavy Industries European Hol- dings S.à r.l.	115868	Riverside Europe Loudspeakers Luxem- bourg S.à r.l.	115826
Dubaian Investment Opportunity SICAR, S.à r.l.	115871	Rock Ridge RE 9	115872
Erelid S.A.	115856	Rostuwa S.A.	115870
Estin S.A.	115834	Salvesia S.A.	115845
European Observatory Asbl	115835	SeMarket International S.A.	115870
Farley Luxembourg Holdings S.à r.l.	115855	Tekimar Holding S.A.	115835
First Euro Industrial Properties IV S.à r.l.	115872	Venergie S.A.	115847
Gemplus International S.A.	115829	VGC (Lux) Holdings S.à r.l.	115871
Genpact Luxembourg S.à r.l.	115831	Viterra Foundation A.s.b.l.	115857
Gienow Luxembourg Holdings S.à r.l.	115855	VRS Financial Partners S.A.	115872
Goldenhill Three S.A.	115827	Weather Investors S.à r.l.	115841
Holfi Investments S.A.	115834	Würfel Transport Luxembourg GmbH ...	115826
Investor Services House S.A.	115870	You're Welcome Service-Club	115831

Benelux Mezzanine 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 140.430.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 6 novembre 2009 que la personne suivante a démissionné avec effet au 1^{er} novembre 2009 de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Guy Fabritius, né le 12 juin 1947 à Neuilly-sur-Seine (France), ayant son adresse professionnelle au 11 Rue Scribe F-75009 Paris (France).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A avec effet au 1^{er} novembre 2009 pour une durée indéterminée:

- Marie-Cécile Matar, née le 21 mars 1959 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 11 Rue Scribe F-75009 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 novembre 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009147026/25.

(090178090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Riverside Europe Loudspeakers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.960.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 30 octobre 2009 avec effet au 2 novembre 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Riverside Europe Loudspeakers Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009147042/15.

(090178145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Würfel Transport Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.908.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales du 4.10.2009 que la société Würfel Spedition Beteiligungs-GmbH avec siège social à D-27572 Bremerhaven, Hoebelstrasse, 35, est devenue associée unique pour 500 parts sociales.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

POUR LE GERANT

Référence de publication: 2009147207/14.

(090177523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Goldenhill Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.574.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinairement tenue en date du 6 novembre 2009 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) *Administrateurs:*

- Monsieur Mathis HENGEL, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) *Commissaire aux comptes:*

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2009147205/24.

(090177503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Jones Lang LaSalle Global Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 189.200,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 95.776.

—
Extrait des résolutions circulaires adoptées par l'associé unique de la Société en date du 11 septembre 2009

L'associé unique de la Société a décidé:

1. de démettre M. Jeremy Lester de ses fonctions de gérant de la Société;

2. de nommer M. Stephen James Cresswell, résidant à Mede House, St Judes Road, Englefield Green, Egham, Surrey TW20 0DH, Royaume-Uni, comme gérant de la Société à compter du 11 septembre 2009 et pour une durée indéterminée;

3. de supprimer les pouvoirs de signature suivants délégués à M. Olivier Bastin: «La société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants de la société ou par la signature individuelle de Madame Madeleine Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul, pour toute opération jusqu'à 2,500 Euro. Pour toute opération excédant 2,500 Euro, la société sera seulement engagée par la signature conjointe des gérants ou par la signature conjointe de Madame Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul et celle d'un gérant»; et

4. de modifier l'adresse de M. Olivier Bastin, qui se situe désormais au 48, rue de Bragance, L-1255, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JONES LANG LASALLE GLOBAL FINANCE LUXEMBOURG, S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009147209/24.

(090177563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Montalbano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 45.381.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 13 novembre 2009 que, Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été cooptée en fonction d'administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Gianluigi FERRARIO, démissionnaire.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2009147204/16.

(090177488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Jones Lang LaSalle Group Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 94.061.

Extrait des résolutions circulaires adoptées par l'associé unique de la Société en date du 11 septembre 2009

L'associé unique de la Société a décidé:

1. de démettre Mme Jacqueline Dasoul de ses fonctions de gérant de la Société et de lui retirer tous pouvoirs de signature (notamment les pouvoirs de signatures bancaires);
2. de nommer M. Pierre Sutherland résidant au 36 Tramstraat, B-1853 Strombeek-Bever, Belgique, comme gérant de la Société à compter du 11 septembre 2009 et pour une durée indéterminée;
3. de supprimer les pouvoirs de signature suivants délégués à M. Olivier Bastin: «La société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants de la société ou par la signature individuelle de Madame Madeleine Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul, pour toute opération jusqu'à 2,500 Euro. Pour toute opération excédant 2,500 Euro, la société sera seulement engagée par la signature conjointe des gérants ou par la signature conjointe de Madame Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul et celle d'un gérant»; et
4. de modifier l'adresse de M. Olivier Bastin, qui se situe désormais au 48, rue de Bragance, L-1255, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JONES LANG LASALLE GROUP FINANCE LUXEMBOURG, S.A R.L.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009147201/25.

(090178315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Celso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 145.874.

Lors du transfert de parts en date du 15 septembre 2009, l'associé unique Parlay Finance Company S.A., avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 1.000 parts sociales à la société Celistics Holdings S.L., avec siège social à 28700, Madrid, San Sebastian de los Reyes, calle Ciruelos N° 4. (Espagne), et enregistré au registre de commerce de Madrid sous le numéro B64756729.

Dès lors, la société Celistics Holdings S.L., devient l'associé unique de la société et détient la totalité des 1.000 parts sociales de la société Celso S.à r.l. Le transfert de parts sociales sera enregistré dans le registre des associés de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Celso S.à.r.l.
Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2009147086/19.

(090177756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Moody's Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.315.

Le siège de l'associé unique Moody's Group UK Ltd est transféré du 2, Minster Court, GB - EC3 7XB Mincing Lane, London au 1, Canada Square, Canary Wharf, E14 5FA, London.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martinus Weijermans
Gérant B

Référence de publication: 2009147092/13.

(090177694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Bronipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 104.904.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 octobre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant que Président et administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et en tant qu'administrateur de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-2013 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du Président et administrateur démissionnaire Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle à L-2013 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009147076/28.

(090177798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Gemplus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 73.145.

EXTRAIT

Le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été renouvelé en date du 13 novembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gemplus International S.A.

Signature

Référence de publication: 2009147102/13.

(090178224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Cartola Shipping Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.682.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2009

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 30 octobre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Hiroyuki Tsubai en tant que gérant B est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Monsieur Naohiko Yoshikawa en tant que gérant B est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Yasuhiko Asada, né le 18 septembre 1959 à Hyogo (Japon), demeurant professionnellement au 5-1, Kita-Aoyama 2-chome, Minatoku, Tokyo 107-8077, Japan, est nommé nouveau gérant B de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
- Monsieur Jumpei Kakinuma, né le 9 septembre 1967 à Tokyo (Japon), domicilié au 5-1, Kita-Aoyama 2-chome, Minatoku, Tokyo 107-8077, Japan, est nommé nouveau gérant B de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009147104/22.

(090178163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pjur Group Service Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Op der Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 98.672.

Auszug der Beschlüsse der Aktionäre aus der Generalversammlung vom 4. September 2008

Am Donnerstag, den 4. September 2008 um 16.00 Uhr, haben die Aktionäre der PJUR GROUP LUXEMBOURG S.A. mit Sitz in Wasserbillig folgende Beschlüsse getroffen:

Der Rücktritt vom Verwaltungsrat von Herr Max GALOWICH, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxembourg wird angenommen.

Dementsprechend wird

- Die anonyme Gesellschaft PJUR GROUP LUXEMBOURG S.A. mit Sitz, 44, op der Esplanade, L-6637 Wasserbillig, HR Luxembourg B 57.423

für ein Jahr zum neuen Verwaltungsmittglied wird ernannt und d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009

Dementsprechend besteht der Verwaltungsrat der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 aus folgenden Mitgliedern

- DUX SA HOLDING, mit Sitz in 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
- Herr PATRICK GIEBEL, Kaufmann, wohnhaft in Brettenbach 24, D-54296 Trier
- PJUR GROUP LUXEMBOURG S.A., mit Sitz, 44, op der Esplanade, L-6637 Wasserbillig Wasserbillig, den 4. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009147128/23.

(090177942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Genpact Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.149.

—
Extract of the resolutions taken by the Board of Managers on November 10th, 2009

- The registered office of the Company is transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg with immediate effect.

Certified true copy,

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 10 novembre 2009

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié conforme

Pour GENPACT LUXEMBOURG S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009147353/19.

(090178390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

You're Welcome Service-Club, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9420 Vianden, 3, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 8.145.

—
STATUTS

Entre les soussignés

ALEXIS Jean Christophe

ALEXIS Carla

ALVES SALGADO Armenio

ANDRADE Marilla

BALABAN Florin

BASSING Charles

CHEN Li

HERMES Josée

HOLWECK Marie

KARCZEWSKI Maciej

KRUIZINGA Ronaldo

LECOMTE Cédric

LEONARDY Frank

MENDES José

NOSBUSCH Fernand

PETERS NYEAYEA Michael

PETRY Paul

SPINELLI Jos

TERRIERE Jessica

THEIS Erny

VAN DIJK Brenda

WALISCH Nico

WALISCH Sylvie

WEIDERT François

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de
«You're Welcome Service-Club» A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de promulguer la convivialité

1) entre tous les habitants de Vianden

2) vis-à-vis des nouveau-arrivants à Vianden que ce soient de nouveaux citoyens, des immigrants, des citoyens des villes jumelées, des participants aux différents festivals, des ouvriers saisonniers, des pèlerins sur le chemin de St Jacques ou de simples touristes. A cette fin elle se propose d'organiser des prestations de service et des manifestations publiques, visant une amélioration de la cohésion sociale.

L'association cherche une étroite collaboration avec l'administration communale de la ville de Vianden et ses commissions consultatives, ainsi qu'avec toutes les organisations à la poursuite de ses objectifs.

Art. 3. L'association a son siège social à Vianden à l'Hôtel Bellevue, 3, rue de la Gare, L-9420 Vianden. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit à Vianden par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association «You're Welcome Service Club» toute personne.

1) qui veut s'engager de manière bénévole aux actions contribuant à:

la cohésion sociale

l'accueil des nouveaux citoyens de Vianden,

l'intégration des immigrants,

l'hébergement et l'animation des visiteurs des villes jumelées,

l'encadrement des artistes des différents festivals et l'hospitalité envers les touristes.

2) qui veut participer au moins cinq fois par an au rendez-vous hebdomadaire commun.

Toute personne désirant faire partie de l'association présente une demande d'adhésion orale ou écrite au conseil d'administration. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de cinq.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration,

- en cas de non-paiement de la cotisation annuelle.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. L'asbl est engagée par la signature conjointe du secrétaire et d'un membre du comité.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions applicables de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Listes des membres fondateurs:

A) Administrateurs du premier comité:

ALEXIS Jean-Christophe 3, Grand-rue, L-9410 Vianden jcalexis@pt.lu	691803548
ANDRADE Marilla, 120, Grand-rue, L-9411 Vianden	834709
BALABAN Florin, 34, rue du Vieux-Marché, Vianden balaban@pt.lu	621283790
BASSING Ch. 9A. r. de la Frontière, L-9412 Vianden charles.bassing@cdm.lu	691407544
KARCZEWSKI Maciej, 23, Grand-rue, L-9410 Vianden makar@ancieninema.lu	
KRUIZINGA Ronaldo 3, rue de la Gare, L-9420 Vianden	
LEONARDY Frank, 47, r. du Sanatorium, L-8425 Vianden leonardi@pt.lu	621360746
MENDES José, 6, rue Dr.Calmette, L-9440 Vianden mendes@tele2.lu	691696969
NOSBUSCH Fernand, 3, r. de là Frontière, L-9412 Vianden	834168
SPINELLI Jos, 5B, am Bouseberig L-9407 Vianden jospinelli@hotmail.com	834517
TERRIERE Jessica, rue du Beffroi, L-9411 Vianden	621541673
VAN DIJK Brenda, 60, rue du Sanatorium, L-9425 Vianden vanmail1@pt.lu	
WALISCH Nico, 5, Kalchesbach, L-9417 Vianden nico.walisch@education.lu	661141149
WEIDERT François, 2, im Homericht, L-9426 Vianden	26874249

B) Premiers membres de l'association:

ALVES SALGADO Armenio, 4, am Bungert, L-9416 Vianden salgado01@live.fr	621803548
PETERS NYEAYEA Micheal, 45, rue du Sanatorium, L-9425 Vianden	691870309

ALEXIS Elia Clara, 3, Grand-rue, L-9410 Vianden jcalexis@pt.lu 691803548
 HOLWECK Marie, 42, rue du Sanatorium, L-9440 Vianden 834207
 HERMES Josée, 12, Tiefendelt, L-9406 Vianden helu@pt.lu 834601
 THEIS Erny, 31, rue Neugarten, L-9422 Vianden 834059
 WALISCH Sylvie, 5, Kalchesbach, L-9417 Vianden nico.walisch@education.lu 691834704
 LECOMTE Cédric, rue du Beffroi, L-411 Vianden 621541673
 PETRY Paul, 10, rue Gaessen, L-9452 Bettel 621834069
 CHEN Li, 1, Kalchesbach, L-9417 Vianden

Vianden, le 22 septembre 2009.

KRUIZINGA Rinaldo / WALISCH Nino
Trésorier / Secrétaire

Signature des membres fondateurs: ALEXIS J.-Chr., ANDRADE M., BALABAN Fl., BASSING Ch., KARCZEWSKI M.,
 KRUIZINGA R., LEONARDY Fr., ALVES SALGADO A., ALEXIS C., HERMES J., WALISCH S., CHEN Li, MENDES J.,
 NOSBUSCH F., SPINELLI J., TERRIERE J., VAN DIJK Br., WALISCH N., WEIDERT Fr., PETERS Nyeayea M., HOLWECK
 M., THEIS E., LECOMTE C., PETRY P.

Vianden, le 22 septembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009147354/152.

(090178157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Estin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.645.

Par la présente, nous dénonçons avec effet immédiat, notre mandat de commissaire aux comptes auprès de la société
 ESTIN S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B118.645 et avec siège social
 au 39, route de Longwy, L-8080 BERTRANGE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.
 Emmanuel GREGORIS / Théo HOLLERICH
Sous-directeur / Administrateur délégué

Référence de publication: 2009147355/14.

(090178431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Holfi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.191.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2009 du Conseil d'Administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 1^{er} septembre 2009 que les
 Administrateurs ont décidé que le siège social de la société est fixé au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Pour extrait conforme
 pd. Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009147350/14.

(090178906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Alpha Diamond S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 31.262.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 novembre 2009

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes
 annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Hans-Ulrich FREIMULLER, administrateur de sociétés, demeurant au 19, Seefeldstrasse, CH 8024 Zürich, Président;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes consolidés, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009147335/26.

(090178754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Tekimar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.507.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 10 novembre 2009

Le 10 novembre 2009, les Administrateurs de TEKIMAR HOLDING S.A. ont pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

T.C.G Gestion S.A.

Fabrice Geimer

Représentant permanent

Référence de publication: 2009147347/15.

(090178907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Jego Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7336 Steinsel, 13A, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 127.343.

Assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2009

Madame Adelina PAZZAGLIA, ayant comme nouvelle adresse privée L-7336 Steinsel, 13A, rue du Soleil, associé unique de la société à responsabilité limitée JEGO Sàrl a pris les résolutions suivantes:

L'adresse du siège social est transférée de L-7336 Steinsel, 13B, rue du Soleil à L-7336 Steinsel, 13A, rue du Soleil.

L'adresse privée actuelle de la gérante Madame Adelina PAZZAGLIA est à L-7336 Steinsel, 13A, rue du Soleil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Adelina PAZZAGLIA.

Référence de publication: 2009147345/14.

(090178779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

European Observatory Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg F 8.144.

Fondée le 16 novembre 2009 par:

1. Vasileios KORONAKIS (Président et Administrateur délégué), Ambassadeur, né le 2 octobre 1939 à Corfou (Grèce), demeurant à B-1040 Bruxelles (Belgique), Avenue de Tervuren 96;

2. Anastasia KORONAKIS, Editeur, née le 1^{er} mars 1941 à Peristeri (Grèce), demeurant à GR-15236 Penteli (Grèce), Avenue Stefanias 3C;

3. Alexandra KORONAKIS, Entrepreneur Médias, née le 24 mai 1965 à Torre del Greco, Napoli (Italie), demeurant à GR-16341 Ilioupolis (Grèce), rue Apoloniou 18;

4. Alexandras Vasileios KORONAKIS, Entrepreneur Médias, né le 14 juin 1983 à Athènes (Grèce), demeurant à GR-15236 Penteli (Grèce), Avenue Stefanias 3C;

5. Eleni KORONAKIS, Entrepreneur Touristes, née le 10 janvier 1947 à Corfou (Grèce), demeurant à Corfou (Grèce), 58 Spyrou Vassiliou.

STATUTS

Chapitre 1^{er} . Dénomination, siège, durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «EUROPEAN OBSERVATORY ASBL», association sans but lucratif, (en abrégé «EUROPEAN OBSERVATORY ASBL»).

Art. 2. Son siège est à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon I^{er} .

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre 2^{ème} . Objet

Art. 4. L'association a notamment pour objet de:

- 1 Promouvoir l'intégration européenne;
- 2 Faire connaître l'Europe aux ressortissants européens;
- 3 Rapprocher les ressortissants de l'Union européenne des administrations centrales européennes et de leurs institutions affiliées;
- 4 Rendre les ressortissants de l'Union européenne fiers de leur identité européenne;
- 5 Développer l'identité européenne commune;
- 6 Promouvoir l'héritage social et culturel européen commun;
- 7 Renforcer la croyance commune dans les institutions démocratiques et la justice telle qu'enseignée par la Révolution française;
- 8 Protéger le pluralisme social, culturel et politique dans les médias par une surveillance et analyse systématique des exécutoires de média imprimés, électroniques, diffusés.

L'association a le droit de s'affilier ou de travailler en étroite collaboration avec d'autres associations nationales internationales ayant le même but;

Chapitre 3^{ème} . Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

Art. 5. L'association se compose de membres actifs, de membres honoraires et de membres collaborateurs.

Les membres actifs peuvent être des personnes physiques et des personnes morales. Les membres actifs jouissent seuls des droits et avantages prévus par la loi sur les associations sans but lucratif. Leur nombre est illimité sans pouvoir être inférieur à trois (3).

Pour être admis comme membre actif, il faut:

- a) adresser une demande au président du conseil d'administration;
- b) avoir été admis par le conseil d'administration;
- c) s'engager à prêter son concours actif à l'association ou avoir des mérites particuliers envers l'association;
- d) avoir payé la cotisation annuelle.

La qualité de membre actif est attestée par la délivrance d'une carte ad hoc et par l'inscription au registre tenu à cette fin.

La liste des membres actifs est complétée chaque année par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres actifs dans le délai de trois mois à partir de la clôture de l'année sociale.

Le conseil d'administration peut conférer, à titre honorifique, la qualité de bienfaiteur ou membre honoraire aux personnes physiques ou morales qui, sans prendre une part active aux activités de l'association, lui prêteront leur appui matériel et moral.

Les membres honoraires sont exemptés du paiement de la cotisation annuelle.

Les membres collaborateurs sont des membres qui sont admis suivant les mêmes procédures que les membres actifs mais qui n'ont pas de droit de vote aux processus décisionnel.

Art. 6. L'assemblée générale fixera chaque année le montant des cotisations annuelles à payer par les membres actifs et, le cas échéant, l'époque du paiement de ces cotisations. Le taux maximum des cotisations est de (trois cents) euros (EUR 300,00.-).

Art. 7. La qualité de membre actif se perd:

- a) par la démission volontaire adressée au conseil d'administration;
- b) par le non-paiement, à leurs échéances, de deux cotisations annuelles consécutives;
- c) par la décision d'exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, sur rapport du Conseil d'Administration dans les cas seulement où:

1) l'associé, quoique dûment sommé, refuserait de se conformer aux statuts, aux décisions du conseil d'administration ou de l'assemblée générale,

2) le membre associé serait jugé compromettre par sa conduite les intérêts ou la réputation de l'association,

Les cas de perte de la qualité de membre actif, visés sub a et b ci-dessus sont constatés par le conseil d'administration, chaque année, au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle.

La décision d'exclusion ne pourra être prise par l'assemblée générale avant que l'intéressé n'ait été appelé par le conseil d'administration à fournir ses explications.

Le membre actif démissionnaire, sortant ou exclu et les héritiers d'un membre actif décédé, n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Ils ne peuvent requérir ni comptes, ni apposition de scellés ou inventaires, ni s'immiscer d'aucune façon dans les affaires de l'association.

Chapitre 4^{ème} . Administration

Art. 8. L'association est administrée par un conseil d'administration composé entre trois membres au moins et cinq membres au plus, pris parmi les membres actifs et qui sont élus par l'assemblée générale ordinaire et annuelle, statuant à la majorité des voix des membres actifs présents. Leur mandat est d'une durée de dix ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Tout administrateur qui, sans motif valable, n'assiste pas au moins à la moitié des réunions du conseil, est réputé démissionnaire à la fin de l'exercice annuel dont il s'agit.

En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Si la vacance porte sur deux ou plusieurs sièges, le conseil d'administration convoquera dans le mois une assemblée générale extraordinaire, appelée à procéder aux nominations qui s'imposent.

Art. 9. Le conseil d'administration désignera dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Le président représente l'association et dirige ses travaux.

En cas d'absence du président et du vice-président, la réunion du conseil d'administration est présidée par le trésorier et en cas également d'absence du trésorier par le secrétaire.

Le conseil peut s'adjoindre, soit temporairement, soit définitivement, des personnes même non-membres actifs qu'il charge d'une mission spéciale. Ces personnes n'ont toutefois que voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du vice-président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Aucune représentation des membres absents n'est admise.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire et par ceux des votants qui le désirent.

Les extraits ou copies de procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés conformes et signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association et sa représentation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les biens de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi.

Toutes décisions visant des opérations dépassant la somme précitée doivent être, sous réserve des autorisations prévues par la loi, préalablement soumises par le conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale qui se prononcera en séance extraordinaire.

Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire et annuelle le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Il veillera à la stricte observation des prescriptions prévues aux articles trois, neuf et dix de la loi concernant les associations sans but lucratif.

A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature individuelle de son Président ou de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de son président, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

Les actions judiciaires, tant, en demandant qu'en défendant sont intentées ou soutenues au nom de l'association seule.

Art. 12. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Il peut également investir de certains de ses pouvoirs un Comité technique, composé d'administrateurs ou de membres actifs ou même de personnes qui ne sont pas membres de l'association.

A l'exclusion du remboursement des frais exposés à l'occasion de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution.

Chapitre 5^{ème} . Assemblées générales

Art. 13. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- 1) la modification des statuts,
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs, la modification de la durée de leur mandat ainsi que la décharge aux administrateurs,
- 3) l'approbation des comptes et budgets,
- 4) la dissolution de l'association,
- 5) l'exercice de tous autres pouvoirs qui lui seraient conférés par la loi ou les statuts,
- 6) la nomination et la révocation des réviseurs aux comptes, la fixation de la durée de leur mandat, ainsi que la décharge à donner aux réviseurs aux comptes.

Art. 14. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou par le président du conseil d'administration, par voie de la presse ou par lettre missive ordinaire, adressée à tous les membres actifs, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour. Il sera loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'assemblée par un autre membre actif. Le mandat doit être écrit.

Art. 15. Le conseil d'administration ou le président fixera annuellement et obligatoirement, au courant du 1^{er} semestre, la date et le lieu de l'assemblée générale ordinaire à l'ordre du jour de laquelle figurera, entre autres, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article treize de la loi susvisée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Après approbation du compte et du budget, l'assemblée se prononcera par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs, s'il y a lieu.

Outre l'assemblée générale ordinaire et annuelle, des assemblées générales pourront être convoquées suivant les nécessités et l'intérêt de l'association.

Art. 16. Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président.

Le président ou celui qui en remplit les fonctions, désignera le secrétaire et deux scrutateurs pris parmi les membres actifs présents qui composeront avec le président ou celui qui en remplit les fonctions, le bureau.

Le bureau dressera la liste de présence et la certifiera exacte.

Art. 17. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents, le tout sous réserve des conditions de présence et de majorité exigées en cas de modification des statuts ou de dissolution de l'association prévues aux articles huit et vingt de la loi modifiée sur les associations et fondations sans but lucratif du 21 avril 1928. En cas de partage, la voix de celui qui préside l'assemblée est prépondérante.

Art. 18. Les décisions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président, le secrétaire et les scrutateurs.

Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial.

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres actifs et des tiers par voie de consultation après demande au siège social, ou par correspondance sur simple demande ou par affichage sur un site Internet auquel les membres de l'association auront accès via un

Les extraits ou copies des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés conformes et signés par le président et un autre administrateur.

Chapitre 6^{ème} . La vérification des comptes

Art. 19. Avant d'être soumis à l'assemblée générale, les livres, les comptes et la caisse de l'exercice écoulé sont vérifiés par deux réviseurs aux comptes désignés par l'assemblée générale précédente.

Chapitre 7^{ème} . Fonds social, exercice social, comptes, budget

Art. 20. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs,
- b) des dons ou legs en sa faveur,
- c) des subsides et subventions,
- d) des prestations sociales versées par l'Etat et les communes,
- e) des revenus pour services rendus,
- f) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

Les comptes de l'association sont tenus et réglés par un trésorier, membre du Conseil d'Administration. Chaque mouvement doit être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui.

Art. 21. L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année. A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire conformément aux prescriptions de l'article treize de la loi susdite et de l'article onze des statuts.

L'excédent favorable appartient à l'association.

Chapitre 8^{ème} . Dissolution, liquidation

Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les articles dix-huit et suivants de la loi concernant les associations sans but lucratif.

En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur.

Après apurement du passif, il donnera à l'excédent favorable une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet social, en se conformant pour le surplus aux prescriptions légales.

Chapitre 9^{ème} . Modification des statuts

Art. 23. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Chapitre 10^{ème} . Dispositions générales

Art. 24. Sont applicables, pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2009147356/197.

(090177630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

AGIFESA, Arbed Group Investors for Electronic Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.007.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «AGIFESA, Arbed Group Investors for Electronic Sales», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 octobre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13369.

- que la société «AGIFESA, Arbed Group Investors for Electronics Sales» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83.007,

constituée suivant acte notarié du 20 juillet 2001 et publié au Mémorial C numéro 44 du 9 janvier 2002, au capital social de huit millions trois cent cinquante mille (8.350.000.- EUR) représenté par huit cent trente-cinq mille (8.350.000) actions sans désignation de valeur nominale,

se trouve à partir de la date du 30 octobre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du même jour aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré au fins de publication au Mémorial.

Belvaux, le 20 novembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009147359/28.

(090178563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Rigel Immobilière SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg E 3.866.

—
Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 17 septembre 2009:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société actuellement situé au 60, rue de Koerich, L-8437 Steinfort à l'adresse suivante:

rue de Koerich n°23, L-8437 Steinfort.

Ce transfert prendra effet au 1^{er} octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009147361/16.

(090178753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Blue Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.348.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 19 novembre 2009 à 10.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de Monsieur José CORREIA et Mesdames Violène ROSATI et Géraldine SCHMIT.

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'assemblée prend acte de la démission de la société READ S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.083, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009147360/30.

(090178334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Acftperfo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 111.492.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 17 septembre 2009:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société actuellement situé au 60, rue de Koerich, L-8437 Steinfort à l'adresse suivante:

Rue de Koerich n°23

L-8437 Steinfort.

Ce transfert prendra effet au 1^{er} octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Richard Magis

Gérant technique

Référence de publication: 2009147358/17.

(090178750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Weather Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,11.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.472.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 novembre 2009

1. Monsieur Thomas Alber, né le 17 août 1960 à Connecticut, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au John Hancock Tower, 56^{ème} étage, 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, Etats Unis D'Amérique est nommé gérant de classe A de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 2 novembre 2009.

2. Monsieur Wayne Fitzgerald, né le 11 mai 1976 à Waterford, Irlande, demeurant professionnellement au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 2 novembre 2009.

3. Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de quatre (4) à six (6). Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Thomas Alber, gérant de classe A;
- Monsieur Roberto Ramirez, gérant de classe A;
- Monsieur Ajit Nedungadi, gérant de classe A;
- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de classe B;
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de classe B; et
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour la Société

Russell Perchard

Un mandataire

Référence de publication: 2009148204/27.

(090179548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Night Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 93.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148203/10.

(090179076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

**CMA S.A. (Conception de Menuiseries Aluminum S.A., Société Anonyme,
(anc. Crissois S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 54.742.

L'an deux mille neuf, le dix sept septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "CRISSOIS S.A.", RCS B N ° 54742, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 372 du 03 août 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice BADRE, demeurant à F-Augny.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guy BADRE, demeurant à F-Vaux.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe CHANTEREAU, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en CMA S.A. (CONCEPTION DE MENUISERIES ALUMINIUM S.A.), et modifier, par conséquent, l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social et, par conséquent, de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la fabrication, l'import-export, le commerce de gros et de détail, en direct, ou à la commission, la pose de tous systèmes de fermetures du bâtiment en aluminium, bois, matériaux de synthèse, et autres métaux.

La Société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La Société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

3. Modification de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration."

4. Modification de l'exercice social et modification afférente de l'article 8 des statuts.

5. Modification de l'article 9 des statuts comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} vendredi du mois de mai à 10.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

6. Acceptation de la démission des administrateurs actuels de la société et décharge.

7. Nomination de trois nouveaux administrateurs.

8. Confirmation du mandat du commissaire aux comptes.

9. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en CMA S.A. (CONCEPTION DE MENUISERIES ALUMINIUM S.A.), et de modifier, par conséquent, l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CMA S.A. (CONCEPTION DE MENUISERIES ALUMINIUM S.A.)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et, par conséquent, de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la fabrication, l'import-export, le commerce de gros et de détail, en direct, ou à la commission, la pose de tous systèmes de fermetures du bâtiment en aluminium, bois, matériaux de synthèse, et autres métaux.

La Société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La Société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la cosignature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour qu'il commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'exercice en cours qui a débuté le 1^{er} avril 2009 prendra fin le 31 décembre 2009.

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

"L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} vendredi du mois de mai à 10.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, à savoir: Franck Marquilie, Philippe CHANTEREAU, et Corinne CHANTEREAU et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

Sont nommés comme nouveaux administrateurs:

a) Monsieur Patrice BADRE, Directeur, né le 2 décembre 1963 à Metz, demeurant 33bis, rue du Château, F-57685 AUGNY,

b) Monsieur Guy BADRE, Directeur, né le 25 septembre 1961 à Longeville les Metz, demeurant 16; Chemin des Bottes, F-57130 Vaux,

c) SOCOMET S.A., R.C.S. Luxembourg B 55 490, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, représentée par son représentant permanent, M. Philippe CHANTEREAU, né le 27 avril 1962 à Blois, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée confirme le mandat du commissaire aux comptes:

IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 66 562, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Neuvième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Patrice BADRE, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

D'autre part, la société se trouve engagée, soit par la signature exclusive de l'administrateur-délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: P. BADRE, G. BADRE, P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38320. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009149020/132.

(090180528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

ITT International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

L'adresse de Donald E. Foley et de Keith S. Richey, les deux gérants de ITT International S.à r.l. (la Société), a été transférée au 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats-Unis D'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009148462/12.

(090179623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

3i Cares Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.733.

Extrait des Résolutions des Actionnaires en date du 17 juin 2009

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de 3i Cares Holdings S.A. (la "Société") que CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92376, a été nommé en tant qu'auditeur externe de la Société avec effet au 30 avril 2009 et pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant avoir lieu en 2009, en remplacement de CAS Services S.A., démissionnaire au 30 avril 2009.

Pour extrait
3i Cares Holdings S.A.
Antoine Clauzel
Administrateur

Référence de publication: 2009148278/17.

(090179300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Salvesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.144.

L'an deux mil neuf, le douze novembre

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SALVESIA S.A, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 134.144 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1581 du 27 juin 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Clément VILLAUME, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Vincent ALLENO, maître en droit, et Monsieur José DOS REIS SANTOS, employé privé, les deux avec même adresse professionnelle.

I. Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être enregistrée en même temps.

II. Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

III. Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.200.000.-EUR en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000.- à EUR 1.231.000.-, avec émission de 120.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- chacune, sans prime d'émission; Acceptation des souscriptions; Constatation que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de préférence;

2. Suppression du capital autorisé;

3. Modification de l'article 5 des statuts sociaux pour l'adapter aux résolutions à prendre en vertu des dispositions qui précèdent;

4. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.200.000.- (un million deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) à EUR 1.231.000.- (un million deux cent trente et un mille euros). En contrepartie de cet apport en capital, l'assemblée décide d'émettre 120.000 (cent vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Intervient à cet instant même Madame Gabriele SCHNEIDER, préqualifiée, directrice de sociétés, déclarant agir en nom et pour compte de la société de droit luxembourgeois INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et déclarant que ladite société souscrit aux 120.000 (cent vingt mille) actions nouvelles représentatives de l'augmentation du capital social décidée ci-avant.

L'assemblée décide que les actions nouvellement créées en contrepartie de cette augmentation de capital sont émises à la valeur nominale de l'augmentation de capital, et sans prime d'émission.

L'assemblée générale constate que l'augmentation de capital social ci-avant décidée, se trouve entièrement libérée en espèces, le montant de EUR 1.200.000.- (un million deux cent mille euros) se trouvant dorénavant à la disposition de la Société, tel qu'il en a été justifié au moyen d'un certificat de blocage présenté au notaire qui le constate expressément.

L'assemblée prend acte de ces déclarations ci-avant de la société INTERCORP S.A. et en constate la réalité, comme elle accepte par une résolution expresse cette souscription par INTERCORP S.A. alors qu'il a été constaté séance tenante

par l'assemblée générale que tous les autres actionnaires existants ont expressément renoncé à leurs droits de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé tels qu'existant dans les statuts de la Société depuis sa constitution.

Troisième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq, premier alinéa, des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.231.000,- (un million deux cent trente et un mille euros) représenté par 123.100 (cent vingt-trois mille cent) actions d'une valeur de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées."

L'assemblée générale décide de supprimer les alinéas 3 à 8 de l'article 5 des statuts.

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 9 de l'article cinq des statuts (maintenant devenu l'alinéa 3), comme suit:

"Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts".

L'assemblée décide que toutes les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, C. Villaume, V. Alleno, J. Dos Reis Santos et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48155. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009148677/79.

(090180037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Q.A.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.562.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 20 juillet 2009 a pris les décisions suivantes:

1) Les adresses des administrateurs suivants ont été changées comme suit:

- Yves Roger Van Sante: Oudburgweg 37, 9830 Sint-Martens-Latem, Belgique
- Johan Leon Willy Gaston Dejager: Pijkenaas 1, 9830 Sint-Martens-Latem, Belgique
- Steven Van der Velden: Drèves des Gendarmes 57, 1180 Bruxelles, Belgique

2) L'orthographe exacte de M. Dejonghe est Erik Edgard Arsène Dejonghe.

3) Les mandats d'administrateur des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Luc Kindt
- Erik Edgard Arsène Dejonghe
- Yves Roger Van Sante
- Johan Leon Willy Gaston Dejager

4) A été nommé en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2012 Bernard Basecqz, demeurant au 1, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration est composé comme suit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Luc Kindt
- Yves Roger Van Sante
- Erik Edgard Arsène Dejonghe

- Johan Leon Willy Gaston Dejager
- Steven van der Velden
- Bernard Basecqz

5) Moore Stephens Verschelden Bedrijfsrevisoren, Burg CVBA, ayant son siège social à Thonetlaan 110, B-2050 Anvers (Belgique) et inscrite auprès du registre de commerce de Anvers sous le numéro 0453.925.059, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Veerle Ann Lucette Diane Vereschooris jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour la Société

YVES VAN SANTE / JOHAN DEJAGER
ADMINISTRATEUR / ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2009148273/39.

(090179272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Venergie S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.327.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the ninth of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited liability company (Société Anonyme) Luxembourg Marine Accounting S.A., established under Luxembourg law, having its registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 115 369,

Being represented by Mrs Odette Alves, private employe, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the firm name of "VENERGIE S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The Company can also act as a deal facilitator in the solar industry.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (€ 1,000) each, fully paid up.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for three years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders . The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of May, at 3 P.M., and for the first time in 2011.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year. Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2010.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the 31,000 shares as follows:

1. Luxembourg Marine Accounting S.A.	31,000 shares
Total:	31,000 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about 1,400.- Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 63-65, Route de Merl, L-2146 Luxembourg
2. The following has been elected as Managing Director/Director of the Company for a period of three (3) years:
 - Mr Mads Nannestad Moeller, Director, with address at Frederiksborgvej 103B, 4000 Roskilde, Denmark, as Managing Director,
 - Mrs Benedicte Colleaux, Director, with professional address at 8, Ancienne Cote d'Eich, L-1459 Luxembourg
 - Preben Kristensen, Director, with address at Holmegaardsvej 3, 9800 Hjørring, Denmark
3. The statutory auditor will be COMLUX Succursale, 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La Société Anonyme Luxembourg Marine Accounting S.A., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 115 369,

représentée par Madame Odette Alves, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la "Société").

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "VENERGIE S.A..".

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

La société peut également intervenir en tant qu'intermédiaire afin de faciliter la conclusion de certaines transactions liées à l'industrie solaire.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euro (1.000 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements . Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de trois ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 15 h 00 heures, et pour la première fois en 2011.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2010.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

Luxembourg Marine Accounting S.A	31.000 actions
Total:	31.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à 1.400,- Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 63-65, Route de Merl, L-2146 Luxembourg
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs Délégué / Administrateur pour une période de trois (3) ans:
 - a) Mads Nannestad Moeller, Administrateur, avec adresse à Frederiksborgvej 103B, 4000 Roskilde, Denmark; en tant qu'Administrateur Délégué,
 - b) Mrs Bénédicte Colleaux, Administrateur, avec adresse professionnelle à L-1459 Luxembourg, 8 Ancienne Cote d'Eich;
 - c) Preben Kristensen, Administrateur, avec adresse à Holmegaardsvej 3, 9800 Hjørring, Denmark.
3. Est nommée commissaire aux comptes: COMLUX Succursale, 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémontrés, tous connus par le notaire par leurs nom, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. ALVES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47391. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009148661/416.

(090179773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

**Farley Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gienow Luxembourg Holdings S.à r.l.).**

Capital social: CAD 20.831,25.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.574.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Gienow 2009 Cayman Ltd., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KYI-1104, Cayman Islands, with incorporation number 108077 (the Sole Shareholder), here duly represented by Claire Benedetti, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 2nd, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1) Change of the Company's name from "Gienow Luxembourg Holdings S.à r.l." to "Farley Luxembourg Holdings S.à r.l.", with immediate effect; and

2) Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Farley Luxembourg Holdings S.à r.l." "

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "Gienow Luxembourg Holdings S.à r.l." to "Farley Luxembourg Holdings S.à r.l.", with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 2 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Farley Luxembourg Holdings S.à r.l." "

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Gienow 2009 Cayman Ltd., une société sous le régime d'exemption fiscale (an exempted company) constituée selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KYI-1104, Iles Caïman, inscrite au registre des Iles Caïman sous le numéro 108077 (l'Associé Unique), ici

dûment représenté par Claire Benedetti, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de la dénomination de la Société de "Gienow Luxembourg Holdings S.à r.l." en "Farley Luxembourg Holdings S.à r.l." avec effet immédiat; et

2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la Société est "Farley Luxembourg Holdings S.à r.l."."

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "Gienow Luxembourg Holdings S.à r.l." en "Farley Luxembourg Holdings S.à r.l." avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la Société est "Farley Luxembourg Holdings S.à r.l."."

Estimation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous le notaire, le présent acte original.

Signé: C. Benedetti et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46984. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009148666/0.

(090179730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009148666/85.

(090179730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Erelid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 novembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009148269/12.

(090179542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Baron Rouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 123.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 novembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009148268/12.

(090179546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

**acre A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. Viterra Foundation A.s.b.l.).**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Millegaessel.
R.C.S. Luxembourg F 641.

Décision de l'assemblée générale des membres tenue en date du 27/10/2009

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale des membres de l'association, tenue le 27 octobre 2009, que:

1. La dénomination de l'association se trouve modifié en acre a.s.b.l.
2. L'article 1 des statuts se trouve modifié comme suit:

Art. 1^{er}. L'association est dénommée acre A.s.b.l., association sans but lucratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour acre a.s.b.l.

L. Scheffen / N. Terens / S. Reiffer

- / - / *Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009148292/18.

(090179417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Luxoberge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 39.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 novembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009148270/12.

(090179551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Alu Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.592.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56676 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009148265/12.

(090179428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

iPAY International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 147.655.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of November.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Mr Carmine REHO, employee, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, in his capacity as sole shareholder of the Company,

here represented by Mr Yann PAYEN, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Such appearing person, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. he is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company iPAY International S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B147655, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 31 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 8 September 2009, number 1734 (the "Company");

II. the agenda of the meeting (the "Agenda") is the following:

(i) Rectification of the French version of Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company;

(ii) Amendment of Article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company;

(iii) Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) through the issuance of one thousand (1,000.-) additional shares in the share capital of the Company with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, so as to bring it from its present amount of thirty three thousand Euros (EUR 33,000.-) represented by three hundred thirty (330) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each to the amount of one hundred thirty three thousand Euros (EUR 133,000.-) represented by one thousand three hundred thirty (1,330.-) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each;

(iv) Amendment of Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company so as to reflect the contemplated capital increase.

(v) Authorization and empowerment of (i) any director of the Company or (ii) any lawyer of Wildgen law firm to execute and sign, in the name and on behalf of the Company, any deed, power of attorney, register, confirmation or any other document necessary or desirable in order to register the above increase of share capital of the Company.

After due consideration, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

Having noticed a typo mistake in the French version of Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company, the Sole Shareholder resolved to rectify the said article as follows:

"Le capital souscrit de la Société s'élève à trente trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois cent trente (330,-) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune (ci-après les "Actions")."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the Article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to add the following activities:

- issuing and/or acquiring of payment instruments;

- execution of payment transactions where the consent of the payer to execute a payment transaction is given by means of any telecommunication, digital or IT device and the payment is made to the telecommunication, IT system or network operator, acting only as an intermediary between the payment service user and the supplier of goods and services.

Subsequently, the Sole Shareholder resolved to restate the Article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company as follows:

" **4.1.** The object of the Company is to execute payment transactions, including transfers of funds on a payment account with the user's payment service provider or with another payment service provider:

- execution of direct debits, including one-off direct debits,

- execution of payment transactions through a payment card or a similar device,

- execution of credit transfers, including standing orders.

The Company may also execute payment transactions where the funds are covered by a credit line for a payment service user:

- execution of direct debits, including one-off direct debits,
- execution of payment transactions through a payment card or a similar device,
- execution of credit transfers, including standing orders.

The Company may further issue and/or acquire payment instruments.

The Company may finally execute payment transactions where the consent of the payer to execute a payment transaction will be given by means of any telecommunication, digital or IT device and the payment will be made to the telecommunication, IT system or network operator, acting only as an intermediary between the payment service user and the supplier of goods and services".

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) through the issuance of one thousand (1,000.-) additional shares in the share capital of the Company with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, so as to bring it from its present amount of thirty three thousand Euros (EUR 33,000.-) represented by three hundred thirty (330.-) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each to the amount of one hundred thirty three thousand Euros (EUR 133,000.-) represented by one thousand three hundred thirty (1,330.-) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Issuance, Subscription and Payment

The Sole Shareholder resolved to issue, subscribe for and to pay up in full, one thousand (1,000.-) additional shares in the share capital of the Company, by a contribution in cash of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) as evidenced by the blocking certificate issued by Dexia Banque Internationale a Luxembourg S.A. and delivered to the notary.

Fourth resolution

In order to reflect the capital increase in the share capital of the Company, the Sole Shareholder resolved to amend the Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at one hundred thirty three thousand Euros (EUR 133,000.-) represented by one thousand three hundred thirty (1,330.-) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each (hereinafter the "Shares")"

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to authorize and empower (i) any director of the Company or (ii) any lawyer of Wildgen law firm to execute and sign, in the name and on behalf of the Company, any deed, power of attorney, register, confirmation or any other document necessary or desirable in order to register the above increase of share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand three hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with Us, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglingster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Carmine REHO, employé, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société,

ici représenté par Monsieur Yann PAYEN, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite personne comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter:

I. Qu'elle est l'actionnaire unique ("Actionnaire Unique") de la société iPAY International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147655, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1734 du 8 septembre 2009 (ci-après la "Société");

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour ("l'Ordre du Jour") les points suivants:

Ordre du jour

(i) Correction de la version française de l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société;

(ii) Modification de l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société;

(iii) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de mille (1.000,-) nouvelles actions dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et les mêmes droits et obligations que les actions existantes, pour le porter de son montant actuel de trente trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois cent trente (330,-) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, au montant de cent trente trois mille euros (EUR 133.000,-) représenté par mille trois cent trente (1.330,-) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

(iv) Modification de l'Article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital prévue;

(v) Autorisation et pouvoir donnés à (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat ou juriste de l'étude Wildgen d'exécuter et signer, au nom et pour le compte de la Société, tout acte, procuration, registre, confirmation ou tout autre document nécessaire et utile en vue de l'enregistrement de l'augmentation du capital social de la Société.

A la suite de cela, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant remarqué une coquille dans la version française de l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société étaient faux, l'Actionnaire Unique a décidé de corriger le dit article comme suit:

"Le capital souscrit de la Société s'élève à trente trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois cent trente (330,-) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune (ci-après les "Actions")."

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société afin d'y ajouter les activités suivantes:

- émission et/ou acquisition d'instruments de paiement;

- exécution d'opérations de paiement, lorsque le consentement du payeur à une opération de paiement est donné au moyen de tout dispositif de télécommunication, numérique ou informatique et que le paiement est adressé à l'opérateur du système ou du réseau de télécommunication ou informatique, agissant uniquement en qualité d'intermédiaire entre l'utilisateur de services de paiement et le fournisseur de biens ou de services.

En conséquence, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société comme suit:

" **4.1.** L'objet de la Société est l'exécution d'opérations de paiement, y compris les transferts de fonds sur un compte de paiement auprès du prestataire de services de paiement de l'utilisateur ou auprès d'un autre prestataire de services de paiement et:

- l'exécution de prélèvements, y compris de prélèvements autorisés unitairement,

- l'exécution d'opérations de paiement par le biais d'une carte de paiement ou d'un dispositif similaire,

- l'exécution de virements, y compris d'ordres permanents.

La Société pourra en outre exécuter des opérations de paiement dans le cadre desquelles les fonds sont couverts par une ligne de crédit accordée à l'utilisateur de services de paiement:

- l'exécution de prélèvements, y compris de prélèvements autorisés unitairement,

- l'exécution d'opérations de paiement par le biais d'une carte de paiement ou d'un dispositif similaire,

- l'exécution de virements, y compris d'ordres permanents.

La Société pourra encore émettre et/ou acquérir des instruments de paiement.

La Société pourra finalement exécuter des opérations de paiement, lorsque le consentement du payeur à une opération de paiement aura été donné au moyen de tout dispositif de télécommunication, numérique ou informatique et que le paiement sera adressé à l'opérateur du système ou du réseau de télécommunication ou informatique, agissant uniquement en qualité d'intermédiaire entre l'utilisateur de services de paiement et le fournisseur de biens ou de services."

115861

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de procéder à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de mille (1.000,-) nouvelles actions dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et les mêmes droits et obligations que les actions existantes, pour le porter de son montant actuel de trente trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois cent trente (330,-) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, au montant de cent trente trois mille euros (EUR 133.000,-) représenté par mille trois cent trente (1.330,-) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Emission, Souscription et Paiement

L'Actionnaire Unique a décidé d'émettre, de souscrire à et de libérer intégralement les mille (1.000,-) nouvelles actions dans le capital social de la Société, par un apport en numéraire d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) tel qu'établi par le certificat de blocage émis par Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A. et remis au notaire.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation du capital social de la Société, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, qui devra désormais se lire comme suit:

"Le capital souscrit de la Société s'élève à cent trente trois mille euros (EUR 133.000,-), représenté par mille trois cent trente (1.330,-) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune (ci-après les "Actions")."

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de donner autorisation et pouvoir à (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat ou juriste de l'étude Wildgen, d'exécuter et signer, au nom et pour le compte de la Société, tout acte, procuration, registre, confirmation ou tout autre document nécessaire et utile en vue de l'enregistrement de l'augmentation du capital social de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille trois cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé, avec Nous, le présent acte.

Signé: PAYEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2009. Relation GRE/2009/4199. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009148684/196.

(090179716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Compass Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.092.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED

Compass S.p.A, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Foro Buonaparte 10, 20121 Milano and registered with the Registro delle imprese of Milan under the number 00864530159, represented by Alessandro BONDI, managing director, (amministratore delegato) of Compass S.P.A., duly authorised to execute on behalf and in the name of Compass S.P.A. any document, act, or agreement with regard to the incorporation of the Company (as defined below) by virtue of a resolution of the board of directors of Compass S.P.A. dated May 8, 2009.

Which resolution shall be signed "ne varietur" by the representative of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a "société anonyme" and to draw up its articles of association as follows:

Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" (hereinafter the "Company") which will be governed by the laws in effect in Luxembourg as well as by the present articles of association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. The name of the Company is "Compass Re S.A.".

Art. 3. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. The object of the Company is to carry out, in Luxembourg and abroad, all transactions relating to reinsurance, excluding direct insurance transactions, in all branches and direct or indirect participation in all companies or undertakings with an identical or similar corporate object and which are of such nature that they promote the development of their activities, and in general all transactions in the area of movable and real estate, commercial, civil or financial directly connected with the corporate object of the Company.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The subscribed and paid up share capital is set at 3.2 million euro (EUR 3,200,000.00) divided into 320,000 (three hundred and twenty thousand) shares of 10.00 Euro (EUR ten) each.

The shares are exclusively registered shares. The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors") which consists of at least three members, who are not necessarily shareholders.

The directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding three years. The directors are eligible for re-election and can be removed from office at any time.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 8. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The meetings of Board of Directors will be held in Luxembourg.

Any director of the Company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 9. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 10. The Company shall be bound in any circumstances by the collective signatures of two directors, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 11 paragraph 2 of the present Articles.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or several directors, who will be called "managing directors".

The Board of Directors may also commit the daily management to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholder(s) under the applicable law.

Any decisions taken by the sole shareholder shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

Art. 13. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors represented by its chairman or the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 14. The Company's annual accounts are subjected to an audit which must be carried out annually by one or several independent auditor(s) (réviseur d'entreprises), chosen from a list of auditors having official approval from the "Commissariat aux Assurances". The auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 15. The annual general meeting will be held at the registered office or at such other place to be specified in the convening notices on the second Wednesday of October at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day at the same time.

The chairman of the Board of Directors may, whenever he thinks fit, convene an extraordinary general meeting.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of July and shall terminate on the 30st of June of each year.

Art. 17. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Art. 18. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 20. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, the law of December 6, 1991 on the insurance sector and the amendments thereto.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on 30 June 2010.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2010.

115864

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party, represented as set out here above, declares to subscribe to the entire capital as follows:

COMPASS S.p.A., prenamed	320,000 shares
TOTAL:	320,000 shares

The shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of 3.2 million euro (EUR 3,200,000.00) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Extraordinary General Meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above-named shareholder, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the above-named shareholder passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- 2) Have been elected directors of the Company for three (3) years:
 - a) Mr Gian Luca SICHEL, director, born on 19 June 1968, in Piacenza, Italy, residing at 14 via Boscovich, Milan, Italy;
 - b) Mr Roberto FERRARI, director, born on 1st April 1966, in Naples, Italy, professionally residing at 1, via Abbondio Sangiorgio, Milan, Italy;
 - c) Mr Cesare CASTAGNA, director, born on 18 Mai 1953, in Milan, Italy, professionally residing at 4, via Gorki, San Giuliano Milanese, Milan, Italy;
 - d) Mr Pierre THIELEN, lawyer, born on 28 September 1947, in Ettelbruck, Luxembourg, residing at L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich;
 - e) Mr Michel WOLTER, independent, born on 13 September 1962, in Luxembourg, Luxembourg, residing at L-2447 Luxembourg, 13, rue du Rost;
- 3) The number of independent auditors is set at one. Has been appointed independent auditor of the Company for one (1) year:
 - Ernst & Young 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.
- 4) The Company will be operational and will commence its reinsurance activities after having obtained the required regulatory authorisations from the competent authorities.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at three thousand three hundred euro (€ 3,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre,
Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Compass S.p.A, une société constituée sous la législation italienne, ayant son siège social à Foro Buonaparte 10, 20121 Milano et inscrite auprès du Registro delle imprese de Milan sous le numéro 00864530159, représentée par Alessandro BONDI, administrateur délégué (amministratore delegato) de Compass S.P.A., dûment autorisé à signer pour le compte et au nom de Compass S.P.A. tout document, acte, ou contrat en relation avec la constitution de la Société (définie ci-dessous), selon une résolution du conseil d'administration de Compass S.P.A. du 8 mai 2009.

La résolution pré-mentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la partie pré-qualifiée et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante pré-qualifiée, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire de constituer par le présent acte une "société anonyme" et d'établir ses statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois applicables au Luxembourg de même que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la Société est "Compass Re S.A."

Art. 3. La Société a son siège social établi dans la ville de Luxembourg. Il pourra être transféré vers tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de ses actionnaires délibérant dans les conditions prévues pour une modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être déclaré avoir été transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La Société a pour objet l'exécution, au Luxembourg et à l'étranger, de toute opérations relatives à la réassurance, à l'exception des opérations d'assurances directes, dans toutes les branches, et la participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés ou les entreprises ayant un objet social identique ou similaire et qui sont de nature à contribuer au développement de leurs activités, et de manière générale toute opérations à caractère mobilier et immobilier, commercial, civil ou financier qui se rapportent directement à l'objet social de la Société.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit et versé est fixé à 3.2 millions d'euros (EUR 3.200.000,00) divisé en 320.000,00 (trois cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de 10,00 Euros (EUR dix) chacune.

Les actions sont uniquement nominatives. Elles peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux conditions légales.

Titre III.- Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins qui ne doivent pas être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée ne pouvant dépasser trois années. Les administrateurs peuvent être réélus et révoqués de leurs fonctions en tout temps.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg.

Chaque administrateur de la Société peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration peut uniquement délibérer ou statuer valablement, si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (en personne, par mandataire ou au moyen de ce moyen de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les sujets discutés à cette réunion.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes ainsi exprimés en signant une copie du procès-verbal de réunion.

Les résolutions sont adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront considérées comme étant valables et effectives comme si elles avaient été prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises au sujet de la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 paragraphe 2 des présents Statuts.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs d'exécuter la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés "administrateurs-délégués".

Le Conseil d'Administration peut aussi confier la gestion journalière à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des tâches déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 12. L'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie conformément à la loi applicable.

Toutes les décisions prises par l'actionnaire unique devront l'être par écrit et consignées dans des procès-verbaux, conservées dans un registre spécial.

Art. 13. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 14. Les comptes annuels de la Société seront soumis à un audit qui sera effectué annuellement par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) choisi(s) sur une liste de réviseurs approuvés officiellement par le Commissariat aux Assurances. Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations le deuxième mercredi du mois d'octobre à 11.00 heures du matin. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Le Président du Conseil d'Administration pourra, à chaque fois qu'ils le jugera utile, convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Titre VI.- Année comptable, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année comptable de la Société commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 17. Après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, l'excédent favorable du bilan constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au paiement de dividendes intérimaires conformément aux conditions légales applicables.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 20. Tous les points non régis par les présents Statuts doivent être réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur d'assurance et leurs modifications respectives.

Dispositions transitoires

La première année comptable commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2010.
La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies et en témoigne expressément.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été adoptés, la personne ayant comparu représentée tel que spécifié ci-avant, déclare souscrire à la totalité du capital comme suit:

COMPASS S.p.A, prémentionnée	320.000 actions
TOTAL: 320.000 actions	320.000 actions

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de 3.2 millions d'euros (EUR 3.200.000,00) de sorte que ce montant de 3.2 millions d'euros est à partir de maintenant à la disposition de la Société tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les Statuts aient été ainsi rédigés, l'actionnaire prémentionné, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, l'actionnaire prémentionné a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- 2) Ont été nommés comme administrateurs de la Société pour une durée de trois (3) années:
 - a. M. Gian Luca SICHEL, administrateur, né le 19 juin 1968, à Piacenza, Italie, demeurant à 14 via Boscovich, Milan, Italie;
 - b. M. Roberto FERRARI, administrateur, né le 1^{er} avril 1966, à Naples, Italie, demeurant à 1, via Abbondio Sangiorgio, Milan, Italie;
 - c. M. Cesare CASTAGNA, administrateur, né le 18 mai 1953, à Milan, Italie, demeurant professionnellement à 4, via Gorki, San Giuliano Milanese, Milan, Italie;
 - d. M. Pierre THIELEN, avocat, né le 28 septembre 1947, à Ettelbruck, Luxembourg, demeurant à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich;
 - e. M. Michel WOLTER, indépendant, né le 13 septembre 1962, à Luxembourg, Luxembourg, demeurant à L-2447 Luxembourg, 13, rue du Rost;
- 3) le nombre des réviseurs d'entreprises est fixé à un (1). A été nommé comme réviseur d'entreprises pour une durée de une (1) année:
 - Ernst & Young 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- 4) la Société sera opérationnelle et commencera à exercer ses activités de réassurance une fois que les autorités compétentes auront délivré les autorisations requises.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille trois cents euros (€ 3.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte rédigé en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alessandro Bondi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

(Rectificatif concernant dépôt L090173330 du 11 novembre 2009).

Esch/Alzette, le 24 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009150252/332.

(090181983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 octobre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 novembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009148259/13.

(090179397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Dome 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.356.

Il résulte d'un contrat de transfert du 12 Novembre 2009 entre Carlyle Europe Partners III, L.P. (le "Cédant"), R.C.S.: LP 11771, existant sous les lois du Royaume Uni et du Pays de Galles ayant son siège au 57, Berkeley Square, W1J 6ER, Londres, Royaume Uni, et Carlyle Europe Partners II, L.P (le "Cessionnaire"), R.C.S.: LP 8460, existant sous les lois du Royaume Uni et du Pays de Galles, ayant son siège au 1 Ropemaker St., EC2Y 9HU, Londres, Royaume Uni, que cent trente sept (137) parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire.

Depuis cette date, les 12,500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Carlyle Europe Partners II, L.P.: 7, 834 parts sociales
- Carlyle Europe Partners III, L.P.: 4, 666 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2009.

Dome 0909 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009148258/20.

(090179052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Melo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 63, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 149.414.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le dix-huit novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Carlos FERNANDES RIBEIRO MELO, salarié, né à Molelos/Tondela (Portugal), le 25 juillet 1963, demeurant à L-4490 Belvaux, 63, rue de l'Usine.

2.- Monsieur Daniel MELO, salarié, né à Luxembourg, le 14 juin 1989, demeurant à L-4490 Belvaux, 63, rue de l'Usine.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
MELO S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Belvaux.

Art. 4. Le capital social est fixé à TREIZE MILLE EUROS (€ 13.000), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT TRENTE EUROS (€ 130,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Carlos FERNANDES RIBEIRO MELO, prénommé, SOIXANTE PARTS SOCIALES	60
2.- Monsieur Daniel MELO, prénommé, QUARANTE PARTS SOCIALES	40
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TREIZE MILLE EUROS (€13.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Daniel MELO, prénommé.
- II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Carlos FERNANDES RIBEIRO MELO, prénommé.
- III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- IV. - Le siège social de la société se trouve à L-4490 Belvaux, 63, rue de l'Usine.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Fernandes Ribeiro Melo, Melo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14082 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009150254/75.

(090182138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

SeMarket International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 novembre 2009.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009148262/13.

(090179419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

NISH, Investor Services House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.578.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 septembre 2009 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 06 octobre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009148260/14.

(090179400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Rostuwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.157.

Il résulte de l'assemblée générale Extraordinaire en date du 16.11.2009 que:

- La société Fiduciaire G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B121917 est nommé commissaire aux comptes en remplacement la fiduciaire Marc Muller S.à.r.l., révoquée de son poste de commissaire aux comptes. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.11.2009.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009148256/17.

(090179647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

OVE Ostergaard Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 35.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146778/10.

(090178013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Dubaian Investment Opportunity SICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 132.130.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009146641/12.

(090177856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

VGC (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 102.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009146777/12.

(090178022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Julius Baer Multiselect I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.408.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 20 octobre 2009 a décidé

I. de ratifier la cooptation de Monsieur Andrew HANGES en remplacement de Monsieur Fabrice VALLAT, démissionnaire en date du 6 mars 2009.

II. de renouveler les mandats de

M. Hermann BEYTHAN

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12St. Jame's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH

M. Martin VOGEL

7, Geduldweg, CH-8810 HORGEN,

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

III. de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour Julius Baer Multiselect I
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009148224/30.

(090179102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 142.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009146775/12.

(090178024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Rock Ridge RE 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 125.918.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2008 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009146780/10.

(090177993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

La Société de Placement International à Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 50.069.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A., Société anonyme holding
Experta Luxembourg, Société anonyme
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009146796/13.

(090177861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

VRS Financial Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9934 Hautbellain, Maison 34.
R.C.S. Luxembourg B 125.786.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147306/10.

(090177670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.
